

Quels sont les facteurs de risque de pauvreté et de déprivation matérielle en Belgique et dans les Régions ?

Anne-Catherine Guio (IWEPS)

En utilisant la Statistique sur les Revenus et les Conditions de vie (EU-SILC) 2007, cet article utilise les nouveaux indicateurs de déprivation matérielle pour compléter la mesure de pauvreté monétaire en Belgique et approfondir l'analyse régionale. Il vise également à mettre en lumière les principaux facteurs de risque de pauvreté monétaire et/ou de déprivation, en estimant un éventuel impact résiduel régional.

1. UN NOUVEL INDICATEUR EUROPÉEN EN MATIÈRE DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE

Depuis 2009, une nouveauté importante dans la liste d'indicateurs communs d'inclusion sociale au niveau européen est qu'elle inclut maintenant des mesures de déprivation matérielle, à côté des indicateurs de pauvreté monétaire habituellement utilisés. Il a été en effet reconnu que si les indicateurs purement monétaires de pauvreté et d'inégalité sont essentiels, ils ne sont pas suffisants pour refléter de manière satisfaisante la diversité de conditions de vie dans l'Union Européenne (UE), particulièrement depuis les élargissements de 2004 et 2007.

Au mois de juin 2010, la déprivation matérielle a gagné en importance politique, puisque la Commission européenne et les 27 Etats membres ont adopté une cible chiffrée d'inclusion sociale pour l'UE, qui est fondée sur une combinaison de trois indicateurs : le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté et/ou en situation de déprivation matérielle et/ou vivant dans un ménage 'sans emploi' (c'est-à-dire où aucun des membres âgés de 18-59 ans ne travaille ou travaille très peu). La cible européenne vise à baisser de 20 millions (pour l'UE 27) le nombre de personnes qui sont menacées de pauvreté et/ou matériellement déprivées et/ou vivant dans des ménages «sans emploi» d'ici 2020 (Stratégie EU-2020), soit un total de 120 millions de personnes.

Cet article utilise les nouveaux indicateurs de déprivation matérielle pour compléter la mesure de pauvreté monétaire en Belgique et approfondir l'analyse régionale. Il résume une étude plus approfondie publiée dans les Discussion Papers de l'IWEPS (Guio, Fusco, Marlier (2010)).

2. CONCEPTS

La mesure de la pauvreté monétaire est bien établie dans l'UE depuis 2001, moment où la Commission européenne et les Etats membres ont adopté les premiers indicateurs communs. Le taux de risque de pauvreté monétaire est calculé dans chaque pays sur la base d'un seuil fixé à 60 % du revenu¹ médian² équivalent³ national ; c'est donc une définition relative. Un individu est considéré comme pauvre (ou en risque de pauvreté) si le revenu équivalent de son ménage est en-dessous de ce seuil. Même si c'est le revenu total du ménage qui est pris en compte, l'unité d'analyse est bien l'individu.

La déprivation matérielle peut être définie comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer aux activités qui sont ordinaires dans la société où l'on vit et qui sont perçues comme des nécessités. C'est donc une mesure plus absolue que la notion de pauvreté monétaire, relative, mesurant d'avantage la dispersion des revenus. Calculé sur la base des variables disponibles dans EU-SILC, les indicateurs de déprivation matérielle nouvellement adoptés se basent sur 9 items relatifs au fait que le ménage n'ait pas la capacité financière :

- de faire face à des dépenses imprévues ;
- de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ;
- de chauffer correctement son logement ;
- de partir une semaine par an en vacances ;
- d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ;
- de disposer (si désiré) d'une voiture ;
- de disposer (si désiré) d'une télévision ;
- de disposer (si désiré) d'un téléphone ;
- de disposer (si désiré) d'une machine à laver ;

A partir de ces items, on peut, pour chaque individu, calculer un score de déprivation, simple somme des désavantages auxquels le ménage dont il fait partie est confronté. Ce score varie de 0, lors d'une absence totale de désavantages, à 9, lorsqu'un ménage cumule tous les désavantages. Au niveau national, le premier indicateur européen est le taux de déprivation défini comme la proportion de personnes vivant dans un ménage qui ne peut pas se permettre au moins 3 de ces 9 items⁴. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la déprivation, c'est-à-dire le nombre moyen d'items (de 0 à 9) dont manquent les personnes déprivées.

3. UN ÉCART RÉGIONAL PLUS IMPORTANT EN TERMES DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE QU'EN TERMES DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ENTRE LA FLANDRE ET LA WALLONIE

Sur la base du Tableau 1, il apparaît que la proportion de personnes souffrant de pauvreté monétaire⁵ ou de déprivation matérielle est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre. L'écart régional est toutefois plus marqué selon la déprivation matérielle que selon la pauvreté monétaire : en Wallonie, taux de déprivation (19%) et taux de pauvreté (18%) sont proches, alors qu'en Flandre, le taux de déprivation (6%) est près de deux fois moins élevé que le

taux de pauvreté (11%).

On voit également que les personnes qui souffrent de pauvreté monétaire sont plus nombreuses à souffrir de déprivation matérielle en Wallonie qu'en Flandre (48% contre 28%), et que l'intensité de la déprivation parmi les

plus pauvres est également plus importante en Wallonie qu'en Flandre (2,4 contre 1,5). Ce résultat est surprenant dans la mesure où l'écart médian relatif, qui mesure l'intensité de la pauvreté parmi les pauvres (la distance relative entre le revenu médian des pauvres et

le seuil de pauvreté) est comparable entre les deux Régions.

Ces résultats tendraient à montrer que la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes en Wallonie qu'en Flandre, soit du fait qu'elle dure depuis plus longtemps, soit qu'elle concerne des personnes qui souffrent davantage d'autres problèmes (absence du marché du travail, dettes, problèmes de santé, d'addiction ou autres précarités).

Le graphique 1 présente le taux de déprivation par niveau de revenu, en Flandre, en Wallonie et dans le pays. On y voit que le taux de déprivation en Flandre est plus faible qu'en Wallonie, pour tous les groupes de revenu, y compris les plus pauvres. La différence entre les Régions diminue pour les plus hauts revenus.

Le graphique 1 témoigne du lien qui existe entre pauvreté monétaire et revenu : le taux de déprivation diminue avec le revenu, sauf pour les classes de revenu les plus basses qui ont des taux de déprivation très peu élevés. Cela tendrait à montrer des difficultés de mesure du revenu pour une proportion importante des ménages qui ont un revenu proche de 0, voire négatif. Une analyse plus approfondie des données montre qu'il s'agit soit d'indépendants, soit de ménages dont l'ajustement annuel d'impôt a été très important ou de ménages qui n'ont aucune source de revenu enregistrée.

Le tableau 2 permet de déterminer dans quelle mesure les individus sont confrontés aux deux problèmes et présente la proportion de personnes qui se retrouvent dans chacune des catégories suivantes : celles qui ne souffrent ni de pauvreté monétaire ni de déprivation matérielle (79% en Belgique), celles qui sont « uniquement pauvres » (9%), celles qui sont « uniquement déprivées » (6%), et celles qui cumulent les deux problèmes (6%). La proportion de personnes qui sont à la fois pauvres et déprivées, ou bien ni pauvres ni déprivées atteint 85% en Belgique.

Autrement dit, les deux approches n'identifient pas exactement les mêmes personnes et certaines sont soit uniquement pauvres, soit uniquement déprivées. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs. D'une part, la notion de revenu ne prend pas nécessairement en compte toutes les ressources disponibles du ménage (épargne/dettes, transferts en nature, différences de revenu disponible après avoir déduits les coûts logement entre locataires et propriétaires) et est difficile à approcher dans les enquêtes (erreurs et difficultés de

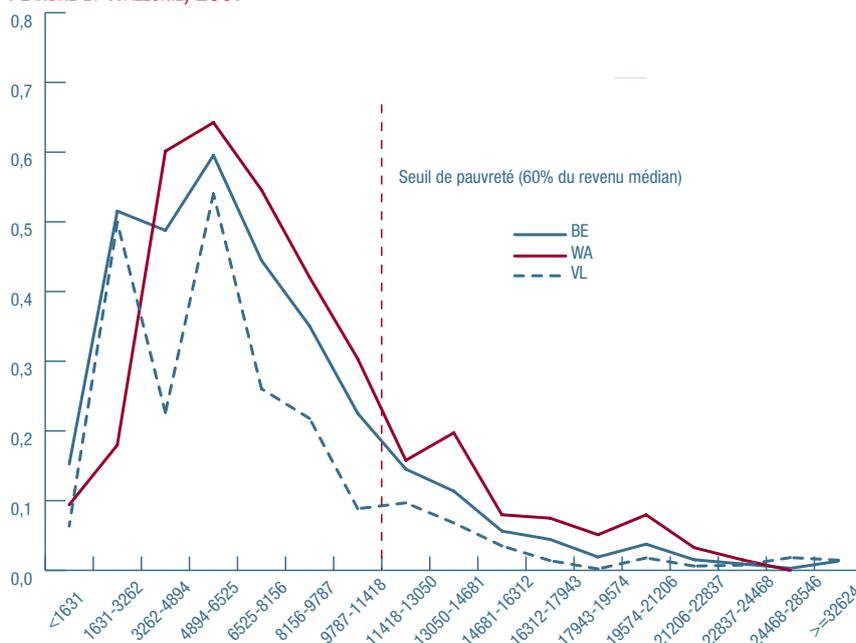
TABEAU 1: PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DÉPRIVATION MATÉRIELLE, BELGIQUE, FLANDRE, WALLONIE, 2007

	BELGIQUE	WALLONIE	FLANDRE
Taux de pauvreté	15%	19%	11%
Taux de déprivation	12%	18%	6%
Ecart médian relatif de pauvreté	18%	17%	17%
Taux de déprivation parmi les pauvres	42%	48%	28%
Intensité de déprivation parmi les pauvres	2,1	2,4	1,5
Intensité de déprivation parmi les déprivés	3,7	3,8	3,5

Source: EU-SILC 2007 cross-sectional data-files, version UDB 01.08.09. Les données relatives à Bruxelles ne sont pas présentées, à cause de la taille d'échantillon bruxellois trop restreint.

Note de lecture: En Wallonie, 19% de la population souffre de pauvreté monétaire. Ces personnes ont un revenu médian qui est situé à 17% du seuil de pauvreté monétaire⁶. 48% des personnes pauvres souffrent également de déprivation. En Wallonie, 18% de la population souffrent de déprivation matérielle. Ces personnes manquent en moyenne de 3,8 items sur la liste des 9 items présentés en section 2.

GRAPHIQUE 1: TAUX DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE, SELON LE NIVEAU DE REVENU ANNUEL DU MÉNAGE, BELGIQUE, FLANDRE ET WALLONIE, 2007



Source: EU-SILC 2007 cross-sectional data-files, version UDB 01.08.09. Les données relatives à Bruxelles ne sont pas présentées, à cause de la taille d'échantillon bruxellois trop restreint.

Note de lecture : chacun des intervalles de revenu, un taux de déprivation a été calculé. Les limites ont été choisies par rapport au revenu médian national (<10%, 10-20%, 20-30%, etc). Par exemple, en Belgique, il y a 60% de personnes déprivées parmi celles dont le revenu équivalent du ménage se situe entre 30% et 40% du revenu médian national (c'est-à-dire entre 4894 et 6525 euros/an).

TABEAU 2: DISTRIBUTION JOINTE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET DE LA DÉPRIVATION MATÉRIELLE, %, 2007

	Ni pauvres, ni déprivés (1)	Pauvres uniquement (2)	Déprivés uniquement (3)	Pauvres et déprivés (4)	Total (1)+(2)+(3)+(4)	Identifiés de manière identique (1) + (4)
BE	79	9	6	6	100	85
WA	72	10	9	9	100	81
VL	86	8	3	3	100	89

Source: EU-SILC 2007 cross-sectional data-files, version UDB 01.08.09. Les données relatives à Bruxelles ne sont pas présentées, à cause de la taille d'échantillon bruxellois trop restreint.

mesure (revenu des indépendants, du capital etc.). D'autre part, les besoins varient entre les ménages (coûts liés à la santé, différences de loyer, au remboursement de dettes, aux problèmes d'addiction, à l'enseignement des enfants, au transport etc.). Ainsi, pour un revenu identique, deux ménages peuvent avoir un niveau de vie très différent, selon les ressources à leur disposition ou les coûts auxquels ils doivent faire face.

Au niveau régional, on voit que, pour une proportion de « pauvres uniquement » assez proche en Wallonie et en Flandre (10% et 8%), la proportion de personnes « déprivées uniquement » ou cumulant les deux problèmes est par contre 3 fois plus importante en Wallonie qu'en Flandre. Cela témoigne à nouveau du fait qu'en Wallonie, la pauvreté s'accompagne de difficultés quotidiennes plus importantes qu'en Flandre, et que ces difficultés touchent également les personnes au-dessus du seuil de pauvreté (« déprivées uniquement »). La section suivante va tenter de voir si cet écart régional perdure, une fois contrôlées les différentes caractéristiques socio-démographiques des personnes.

4. QUELLES SONT LES FACTEURS DE RISQUE DE PAUVRETÉ ET DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE EN BELGIQUE ?

L'étude économétrique des facteurs de risque de pauvreté, de déprivation ou des deux problèmes combinés montre que, jusqu'à un certain degré, chacun de ces groupes a des caractéristiques spécifiques. Nous avons effectué une régression logistique multinomiale afin de déterminer l'impact de différentes variables explicatives sur la probabilité d'appartenir à l'une des 4 catégories suivantes : ne souffrir ni de pauvreté monétaire ni de déprivation matérielle (la catégorie de référence), être « uniquement pauvre », être « uniquement déprivé » et cumuler les deux problèmes. Cette régression a été faite sur la sous-population vivant dans des ménages où il y a au moins un adulte d'âge actif (<60 ans) et où le chef de ménage (défini comme la personne ayant le revenu le plus élevé) n'est pas retraité. Ce choix est justifié par le souhait de se concentrer sur l'impact des caractéristiques professionnelles sur le risque de pauvreté et de déprivation, et par le fait que l'enquête ne fournit pas les informations sur le cycle de vie des plus âgés (type et durée de la carrière, principaux événements familiaux etc.) qui seraient nécessaires pour une analyse fine

des déterminants de la pauvreté/déprivation de cette catégorie.

Les variables explicatives choisies reprennent soit celles qui caractérisent le chef de ménage (sexe, âge, statut d'indépendant), soit le ménage dans son entièreté (type de ménage, intensité en travail⁷, statut d'occupation du logement, présence dans le ménage d'individu ayant un niveau d'éducation supérieur au secondaire inférieur, présence dans le ménage d'individus en mauvaise santé, Région).

On voit que les variables les plus liées au niveau de ressources monétaires, comme l'intensité en travail des membres du ménage, ont une forte influence sur les trois risques - avec un effet plus fort sur le risque de pauvreté combinée avec la déprivation et le risque de pauvreté monétaire «seulement» (c'est-à-dire non combiné avec la déprivation). Les indépendants sont clairement un groupe distinct qui a tendance à faire face à un plus haut risque de pauvreté monétaire et à un risque plus bas de déprivation (ce qui est en partie lié à la difficulté de mesurer précisément leur revenu). Les variables plus liées aux besoins du ménage ou au revenu permanent (par ex., les problèmes de santé ou les coûts du logement) ont tendance à augmenter le risque de déprivation, mais pas nécessairement le risque de pauvreté monétaire ou le fait de cumuler les deux problèmes. Les ménages avec enfants combinant des besoins importants et un revenu équivalent potentiellement plus bas, comme les grandes familles ou les familles monoparentales, font face à des situations critiques pour les trois mesures.

Malgré le contrôle de l'effet des autres variables explicatives, l'impact régional apparaît significativement (plus de risque à Bruxelles et en Wallonie), pour les trois mesures, mais davantage encore pour la déprivation matérielle. Ce résultat, surprenant dans une certaine mesure dans un pays où la sécurité sociale est commune dans les trois Régions, peut être dû à l'impact de variables, non mesurées dans l'enquête, qui reflèterait de manière plus fine l'hétérogénéité des Régions en termes de durée du chômage, de différences de trajectoires professionnelles, de niveau d'épargne ou au contraire d'endettement etc. Le tableau 3 (à la fin du document) présente les résultats détaillés.

5. QUELLES IMPLICATIONS POUR L'ÉTUDE DE LA PAUVRETÉ ?

L'ensemble de ces résultats montre qu'il y a clairement un lien entre la pauvreté monétaire

et la déprivation matérielle. Cependant, l'approche monétaire seule peut ne pas identifier des individus qui sont pourtant exclus «du mode de vie acceptable minimal» (et vice versa, que la déprivation seule peut ne pas identifier des personnes dont le revenu est insuffisant) et les facteurs de risque de la pauvreté et/ou de la déprivation différent dans une certaine mesure. Les deux approches se complètent utilement.

Au niveau régional, l'étude témoigne d'une diversité plus importante au niveau belge en termes de déprivation (cumulée ou non avec la pauvreté) qu'en termes de pauvreté monétaire « uniquement ». Une fois contrôlées les différences socio-démographiques, un effet régional inexpliqué subsiste. L'étude de variables non prises en compte dans le modèle (durée du chômage, endettement, trajectoires de vie) pourrait aider à comprendre plus en profondeur ces différences.

Dans la perspective de la nouvelle Stratégie européenne 2020, la complémentarité des mesures de pauvreté monétaire et de déprivation matérielle offre une possibilité de compréhension plus fine (qu'au moyen d'un seul indicateur) des phénomènes de pauvreté et par conséquent de meilleur ciblage de politiques. Par exemple, l'utilisation au niveau national de la seule mesure de la pauvreté monétaire pourrait risquer d'occulter des situations problématiques de personnes ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté mais qui souffrent néanmoins de problèmes graves à cause de coûts importants (santé, logement, remboursement de dettes ou charges familiales) et pour lesquels une action politique pourrait être nécessaire.

D'un point de vue statistique, l'article montre également que les ménages dont le revenu est négatif, nul ou excessivement bas devraient être investigués dans le détail, en particulier ceux dont le niveau de déprivation ne semble pas en accord avec un revenu excessivement bas. Des problèmes de sous-déclaration ou d'autres difficultés de collecte de données (pour certaines composantes du revenu ou de la déprivation) semblent expliquer ces contradictions. En particulier, le revenu des indépendants devrait sans doute être collecté différemment, d'une manière qui tiendrait mieux compte du niveau de vie réel de cette sous-population.

TABEAU 3: FACTEURS DE RISQUE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET/OU DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE, BELGIQUE, 2007

	Aucun problème	Pauvreté uniquement	Déprivation uniquement	Cumul
<i>Caractéristiques du chef de ménage</i>				
Homme	Référence	Référence	Référence	Référence
Femme	1,00	1,40*	1,47**	2,03***
Age (variable continue)	1,00	0,96***	0,96***	0,96***
Non indépendant	Référence	Référence	Référence	Référence
Indépendant	1,00	5,64***	0,26*	0,33
<i>Caractéristiques du ménage</i>				
Couple sans enfants	Référence	Référence	Référence	Référence
Isolé	1,00	2,79***	2,75***	4,11***
Isolé avec enfants	1,00	3,04***	2,87***	5,38***
2 adultes, 1 ou 2 enfant(s)	1,00	2,44***	1,13	4,23***
2 adultes, 3 enfants ou plus	1,00	3,18***	0,24*	8,29***
Autre type de ménage	1,00	1,69*	1,31	1,98
Pas prob de santé ds ménage	Référence	Référence	Référence	Référence
Au moins une personne en mauvaise santé	1,00	1,25	3,27***	2,25**
Education > à secondaire inf	Référence	Référence	Référence	Référence
Education < à secondaire inf	1,00	1,61**	2,10***	2,80***
Intensité en travail maximale (WI>0,75)	Référence	Référence	Référence	Référence
Intensité en travail très basse (WI<0,25)	1,00	59,81***	10,03***	117,05***
Intensité en travail limitée (0,25<WI<0,5)	1,00	15,87***	5,93***	14,33***
Intensité en travail moyenne (0,5<WI<0,75)	1,00	4,80***	2,69***	2,70**
Propriétaire sans crédit hyp.	Référence	Référence	Référence	Référence
Propriétaire avec crédit hyp.	1,00	0,60**	2,04**	0,68
Locataire	1,00	1,25	0,60***	6,81***
Locataire à prix réduit	1,00	0,16*	4,41***	6,06***
<i>Régions</i>				
Flandres	Référence	Référence	Référence	Référence
Bruxelles	1,00	2,75***	3,74***	6,49***
Wallonie	1,00	2,26***	3,31***	4,71***
N	12079			
pseudo R-sq	0,350			
ll	5363,888			
chi2	1017,7			

Source: EU-SILC 2007

*** p < 0.001 ** p < 0.01 * p < 0.05

Note de lecture : le tableau présente les ratios de risque relatifs (RRR), il s'agit de l'exponentiel des coefficients de la régression multinomiale. Par exemple, le RRR des isolés est le ratio entre deux risques relatifs: (1) le risque relatif des isolés et (2) le risque relatif de la catégorie de référence (les couples sans enfants). Chacun de ces risques relatifs mesure la probabilité de faire face à la pauvreté/déprivation/cumul et la probabilité de n'avoir aucun problème. Le RRR de cumuler les deux problèmes pour les isolés est de 4,11, ce qui signifie que le risque pour les isolés de cumuler les deux problèmes, par rapport à celui de n'avoir aucun problème, est 4 fois supérieur au chiffre équivalent pour les couples sans enfant. Un chiffre proche de 1 signifie qu'il n'y a pas de différence entre la catégorie et la référence.

NOTES

- Le concept de revenu qui est utilisé est large puisqu'il comprend les revenus du travail en incluant les voitures de fonction, tous les avantages sociaux reçus, les revenus du capital et de la propriété, ainsi que les transferts entre ménages. Il n'est pourtant pas complet dans la mesure où il exclut pour le moment des composantes non-monétaires comme les loyers imputés, la valeur marchande de l'auto-consommation et le revenu du travail en nature (à l'exception de la voiture de fonction).
- Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.
- Le revenu du ménage est divisé par une échelle d'équivalence afin de tenir compte de la taille du ménage. L'échelle d'équivalence appliquée pour tenir compte des différences de taille du ménage est l'échelle de l'OCDE modifiée, qui alloue une valeur 1 au premier adulte dans le ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans.
- Alors que l'indicateur européen fixe le seuil de déprivation à trois items sur les neuf listés ci-dessus, le seuil utilisé dans la cible de la Stratégie EU-2020 est plus strict puisqu'il est fixé à quatre.
- Quand l'analyse est réalisée au niveau régional, c'est le seuil national (calculé sur base de la population totale du pays), et non un seuil spécifique à chaque région, qui a été retenu, dans une optique de comparaison des niveaux de bien-être à un référent unique.
- L'écart médian relatif de pauvreté est défini comme la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes pauvres, exprimée en pourcentage du seuil de pauvreté.
- L'intensité en travail prend en compte la proportion de temps travaillé dans le total du temps qui pourrait être presté par les personnes d'âge actif (18-59 ans) dans le ménage.